



Conseil communal

Bureau

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal et  
de la Municipalité

Lausanne, le 14 janvier 2022

### Traitement prioritaire du Bureau pour la séance du 25.01.2022

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Lors de sa séance du 4 janvier 2022, le Bureau a décidé de traiter prioritairement lors de la séance du Conseil communal du 25.01.2022 les points ci-dessous

- R 40 Postulat de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise »
- R 43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable »
- R 75, Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques »
- R 90 ; Postulat de M<sup>me</sup> Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? »
- R 93, Postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel »
- R 4, Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche »
- R 15 Postulat de M<sup>me</sup> Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! »
- R49 Pétition de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert et consorts : « Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes » (227 sign.)
- R59 Postulat de Mme Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne »



Cette décision s'appuie sur l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil dont l'art. 79 dit « [...] Lorsqu'une commission a voté ses conclusions à l'unanimité, la présidente ou le président procède au vote sans les mettre en discussion, à moins qu'un-e membre du Conseil ou la Municipalité ne le demande. ».

Pour éviter un effet d'aubaine, si la discussion était néanmoins demandée, l'objet ne serait pas traité et retournerait dans l'ordre du jour ordinaire.

Par ailleurs, lors de cette même séance, le Bureau a également décidé de traiter prioritairement le rapport-préavis 2021/04 « Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du prtage de l'espace public en faveur de la mobilité active. »

Pour ce point, la discussion sera ouverte et l'objet traité de la même manière que les demandes de traitements prioritaires habituelles. Cette décision est motivée par le fait de boucler la procédure de réponse aux pétitionnaires.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

Le président :  
Nicola Di Giulio

Le secrétaire :  
Frédéric Tétaz